

*L'Adresse*

core là, tous les niveaux de gouvernement devront réviser leurs politiques afin de s'assurer qu'ils ne pénalisent pas l'industrie. Celle-ci devra revoir ses pratiques de manière à utiliser des procédés technologiques de pointe et à produire des pièces à valeur ajoutée de grande qualité. Elle devra utiliser de nouvelles technologies pour être concurrentielle. Les travailleurs devront aussi faire leur part pour contribuer à la compétitivité de l'industrie.

La prospérité économique nous permettra de nous attaquer efficacement au problème de l'unité nationale. En tant que membre du comité Beaudoin-Edwards, j'ai eu la possibilité de voyager un peu partout au Canada et d'entendre les témoignages des citoyens canadiens au sujet de la Constitution et de la formule de modification. Le comité examine actuellement les recommandations que nous avons recueillies dans les diverses régions au sujet de la formule de modification. Je m'abstiendrai donc de faire des commentaires à ce sujet.

Toutefois, le comité a pris connaissance de bon nombre des objectifs et aspirations des diverses régions et groupes multiples au Canada. Je suis d'accord avec ceux qui ont soutenu que la prochaine série de négociations constitutionnelles devra être celle du Canada. Il faudra faire preuve de beaucoup d'esprit de compromis, de tolérance et de compréhension. Nous devons nous atteler à la tâche.

Les autochtones veulent que le concept d'autonomie politique soit reconnu dans la Constitution. Cela pourrait poser des problèmes car la définition qu'ils donnent de ce concept varie d'une région à l'autre. Certains accords de règlement des revendications territoriales incluent déjà le concept d'autonomie politique. Comme je le disais, la définition du concept diffère entre les bandes autochtones d'une région à l'autre du Canada. La reconnaissance du concept dans la Constitution va donc poser des difficultés.

Les autochtones ont également demandé la reconnaissance du principe du consentement relativement à toute modification constitutionnelle qui les concerne. Nous devons nous occuper de cette question, et il faut nous rendre compte que la notion de consentement est très proche de celle de veto dont il a été question dans d'autres discussions sur la Constitution.

Les différents groupes autochtones ont estimé qu'ils pouvaient définir précisément ce que signifie la protection de leur langue et de leur culture, même si cela se répercute, comme nous l'avons vu, sur nos institutions et sur l'en-

semble de la Constitution. Il reste que nous devons régler cette question qui est très complexe.

Nous avons aussi entendu des habitants du Nord nous dire qu'ils aimeraient revenir à la situation d'avant 1982 pour ce qui est de la création des provinces, c'est-à-dire que chaque territoire négociait la création de nouvelles provinces avec le gouvernement fédéral. Ces gens nous ont dit qu'ils n'aimaient guère les dispositions actuelles de la Constitution à cet égard et ont mentionné la possibilité de l'agrandissement des provinces existantes à leurs dépens. Pour eux, c'est un affront. Ils veulent que cette question soit abordée dans la série de négociations qui débute, et nous devons le faire.

Nous avons aussi entendu les groupes linguistiques minoritaires des différentes régions. Ils ont exprimé un vif désir de voir leur langue et leurs droits protégés. Comme toujours, nous devons rester informés de leurs intérêts. Nous devons nous rendre compte qu'il y a un million de francophones en-dehors du Québec et qu'il faut continuer de protéger les droits de la minorité anglophone du Québec.

Québec estime que les règles du jeu ont été changées de bien des manières à son détriment au cours des 30 dernières années, ce qui a été exprimé dans le rapport de la commission Bélanger-Campeau et dans le rapport Allaire. Nous voulons que le Québec participe au processus constitutionnel et il est nécessaire de nous occuper de la question. Sans rendre le gouvernement fédéral impuissant, ce qu'il faut d'ailleurs éviter, il faut admettre le besoin pour le Québec de protéger sa langue et sa culture, ainsi que son caractère unique au sein de la mosaïque canadienne. Il a été clairement dit dans le discours du Trône qu'il est évident que nous devons régler le problème.

Les habitants de l'Ouest et certains habitants des provinces atlantiques souhaitent disposer de moyens institutionnalisés de faire reconnaître la diversité du Canada. Beaucoup d'énergie a été consacrée au concept du Sénat triple E qui, selon certains, rendrait compte de cette diversité. J'hésite cependant à dire qu'un tel Sénat réglerait tous les problèmes de représentation des régions.

Nous avons entendu le témoignage d'un spécialiste de l'Australie qui nous a expliqué que le sénat australien était composé au départ d'un nombre égal de sénateurs de chacun des États pour essayer de tenir compte de ces différences régionales. Puis, les Australiens se sont aperçus que l'esprit et la discipline de parti avaient pris le dessus et que cette institution n'avait plus la même vocation.